

Conseil de développement territorial
Pôle d'équilibre territorial et rural
du Grand Avallonnais

Compte-rendu de l'Assemblée Générale
du Conseil de développement territorial
Jeudi 10 Décembre 2015
Salle de réunion du PETR, AVALLON

Le 10 Décembre 2015 à 18 heures, le Conseil de développement territorial du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du PETR à AVALLON sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BARBARO, Président.

11 Délégués titulaires présents : Jean-Marie BARBARO, Claude BOURSIER, Manuel DA SILVA, Mathieu DEBRAY, Hervé DESRUELLE (arrivé à l'OJ n°5), Marcel HURÉ, François MAURE, Jean-Michel MEUNIER, Patrice QUINCY, Jean-Maurice SIMON et Alain WICKER.

1 Délégué titulaire excusé ayant donné pouvoir de vote : Charles-Emile SIOUFFI a donné pouvoir à Jacques OUVRARD.

1 Délégué titulaire excusé sans avoir donné de pouvoir de vote : Bernard VERNET.

2 Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote : Jacques OUVRARD pourvoir de Charles-Emile SIOUFFI et Gilbert CASSIN pourvoir de Bernard VERNET.

5 Délégués suppléants excusés : Arlette BORSATO, Thierry CASTEL, Alain DELACOUR, Adeline HIVERT et Serge NASSELEVITCH.

Assiste à la réunion : Antoine NICOL (technicien PETR).

Date de convocation	26 Novembre 2015
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	11
Délégués titulaires ayant pouvoir de vote	0
Délégués suppléants ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Jacques OUVRARD

Jean-Marie BARBARO, Président, souhaite la bienvenue à tous les délégués et présente les excuses susvisées. Il désigne Gilbert CASSIN comme suppléant de Bernard VERNET comme le permet l'article 9 du Règlement Intérieur du CDT. Il établit ensuite un rapport oral de ses activités de Président depuis la dernière Assemblée Générale : participation à l'Assemblée Générale du Comité Syndical du Pôle, inauguration du chemin Fontenay-Vézelay, Commission d'Appel d'Offres pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), signature du programme LEADER et du Contrat de territoire au Conseil Régional à Dijon, préparation du budget 2016 du PETR. Il indique également s'être fait représenter par Gilbert CASSIN pour une réunion du Groupement des Professionnels de Santé du Sud de l'Avallonnais.

O.J N°1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 SEPTEMBRE 2015

Le Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Conseil de développement territorial du 7 Septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

O.J N°2 : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président propose que le règlement intérieur du Conseil de développement territorial soit précisé pour l'article 9 concernant les pouvoirs. Il propose que la phrase « *S'il n'a pas donné de procuration, il sera d'office représenté par un délégué suppléant présent dès lors que celui-ci n'a pas déjà reçu de procuration.* » soit complétée par « *Le suppléant sera désigné par le Président suivant l'ordre d'arrivée* ». **Cette proposition est validée à l'UNANIMITE.**

Le Président soumet ensuite le Règlement Intérieur à la validation de l'Assemblée. **Le Règlement Intérieur est validé à l'UNANIMITE.**

O.J N°3 : ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE ECONOMIQUE DE L'AVALLONNAIS

Le Président indique que les statuts de la Chambre économique de l'Avallonnais prévoient l'octroi d'un siège au Conseil de Développement Territorial pour le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Le Président indique que cette place était jusqu'à présent occupée par Patrice QUINCY. Après un tour de table, il est proposé que Patrice QUINCY soit reconduit dans ses fonctions auprès de la Chambre économique.

La désignation de Patrice QUINCY est approuvée à l'UNANIMITE.

O.J N°4 : PROGRAMMES FINANCIERS 2015/2020

- ✓ **Budget 2016 :** Le Président informe l'assemblée que le budget prévisionnel, qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale du CSP le 21 Décembre 2015, prévoit une enveloppe de 17 500 euros pour la ligne « animations, actions ». A cette enveloppe sera ajouté le reliquat de l'enveloppe 2015 qui s'élève à environ 4 000 euros. C'est avec cette somme que le CDT devra décliner ses projets 2016 et accorder les aides exceptionnelles.
- ✓ **Programme LEADER 2015/2020 :** Antoine NICOL présente les grandes lignes du programme LEADER du Grand Avallonnais axé sur la thématique de « l'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles activités ». Ce programme prévoit une enveloppe financière de 1 950 000 euros pour soutenir des initiatives publiques, privées et associatives concourant à l'objectif d'accueil et d'attractivité du territoire. Il précise que la gestion du programme doit être assurée par un organe dédié : le Groupe d'Action Locale (GAL) du Grand Avallonnais. Afin de simplifier le fonctionnement, il a été décidé que l'ensemble des élus titulaires et suppléants du PETR (CSP + CDT) soient nommés au GAL avec les mêmes attributions. Ce dernier sera installé au début de l'année 2016. Une présentation détaillée du programme LEADER sera alors proposée.
- ✓ **Contrat de Territoire :** Antoine NICOL précise que ce programme financier remplace les Contrats de Pays. Les Contrats de territoire sont signés avec le Conseil Régional et prévoient l'engagement financier de ce dernier pour le soutien à des projets portés par les territoires et s'inscrivant dans la stratégie régionale de développement. Désormais, un nouveau mode de gestion prévoit des programmations annuelles. Pour 2016, le PETR du Grand Avallonnais a inscrit 7 projets :
 - Sous maîtrise d'ouvrage du PETR : une action formation/sensibilisation à la politique d'accueil pour les élus, la réalisation d'une maison des étudiants en santé, le SCOT et l'animation du PETR (soutien financier à l'ingénierie) ;
 - Sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Guillon : la réalisation d'un hébergement de groupe sur le sentier Fontenay-Vézelay ;
 - Sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Avallon : la réalisation d'une résidence seniors ;
 - Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Serein : la réalisation d'une première tranche de travaux de la voie verte du Serein (Avallon-Chablis).

O.J N°5 : AVIS SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS SOLLICITEES AU PETR

Le Président indique que 2 dossiers de demande d'aide ont été déposés et demande à l'Assemblée de se prononcer sur les projets et, le cas échéant, proposer un montant d'aide à attribuer.

- ✓ **Organisation d'une journée autour de la culture japonaise et du manga (Foyer Socio-éducatif du Collège Maurice Clavel, Avallon) :** Antoine NICOL explique le projet qui consiste à faire découvrir une culture méconnue et inciter à la lecture par la mise en valeur des partenaires locaux dans le cadre du prix Sa'Yonne'ara. Ce projet mêle plusieurs partenaires : Cité scolaire du parc des Chaumes, bibliothèque d'Avallon, librairies l'Autre Monde, associations sportives, centres de loisirs, cinéma d'Avallon, activités périscolaires. L'action se déroulera le 11 Mai 2016 et s'adresse aux scolaires et au grand public. La subvention sollicitée est de 600 €.

L'Assemblée, après avoir délibéré et à l'UNANIMITE, propose de soutenir cette action à hauteur de 600 euros et autorise le Bureau à la présenter en Commission paritaire.

- ✓ **Location d'une rotonde supplémentaire pour l'organisation d'un dîner spectacle dans le cadre de la 50^{ème} Foire agricole de Saint Léger Vauban (Comité de foire de Saint Léger Vauban) :** Antoine NICOL explique le projet qui consiste à organiser un temps fort (dîner-spectacle) pour marquer la 50^{ème} édition de la Foire Agricole. L'objectif de la manifestation est de faire du lien entre producteurs, habitants et élus locaux. Il est indiqué que le dossier est incomplet et qu'il est difficile de mesurer l'impact territorial de cette action. Il est précisé que, si la demande de subvention n'est

pas très élevée (2 120 €) et ne porte que sur la location d'une rotonde, le budget global présente un déficit de 10 000 €. Jacques OUVRARD précise l'importance de cette foire dans le panorama avallonnais. Il s'agit de la plus ancienne et un soutien financier du PETR marquerait un soutien au monde agricole. Il déplore toutefois que les informations transmises au PETR ne mentionnent pas toutes les dimensions de la manifestation notamment en termes de valorisation des partenariats locaux.

Plusieurs membres estiment qu'en l'état, ce projet ne présente pas les caractéristiques nécessaires à l'octroi d'une aide exceptionnelle. Ils craignent également qu'un précédent soit créé avec le soutien de cette manifestation et que cela conduise à recevoir des sollicitations des autres organisateurs d'événements similaires sur le territoire. Ils notent toutefois que la présentation complémentaire de Jacques OUVRARD justifie qu'une demande de pièces complémentaires soit transmise à l'association.

L'Assemblée, après avoir délibéré et à la MAJORITE (8 voix pour), propose de reporter l'examen de cette demande à la prochaine Assemblée Générale du CDT sous réserve que le dossier soit complété.

- ✓ **Action informatique et lien social en Grand Avallonnais (Club Informatique Asquinois) :** Le Président propose à Jean-Maurice SIMON d'exposer le projet de sa structure. Jean-Maurice SIMON explique que le CIA souhaite étendre son action au-delà de son périmètre actuel (Vézélien et CC Avallon-Vézelay-Morvan). Pour y parvenir, il sollicite une aide financière du PETR pour soutenir le fonctionnement de sa structure. Le Président explique qu'au vu des montants nécessaires à la mise en œuvre du projet qui dépassent les moyens à disposition du CDT, une demande pourra être formulée auprès du programme LEADER.
- ✓ **Animation enfance (CLAS) :** Antoine NICOL explique la demande de l'association CLAS, structure qui propose des animations à destination des enfants. L'association connaît aujourd'hui une situation financière difficile qui conduit son Président à solliciter une aide exceptionnelle pour poursuivre son fonctionnement en 2016. Le Président indique que ce dossier fera l'objet d'une étude plus fine conjointement avec l'association et les communautés de communes, compétentes en matière d'enfance-jeunesse, afin de déterminer la suite à donner.

O.J N°6 : PROJET DES ASSISES DU TOURISME

François MAURE propose de travailler sur l'organisation d'Assises du tourisme. Cet événement permettrait de réunir l'ensemble des professionnels du tourisme afin de faire un état des lieux du tourisme sur le territoire et ainsi se donner des objectifs de développement communs à l'échelle du Grand Avallonnais. Avec l'aval du Président du CDT, il propose qu'un groupe de travail soit mis en place pour élaborer le déroulement de cette journée. Après un tour de table, un groupe de travail est constitué autour de François MAURE, Gilbert CASSIN, Hervé DESRUELLE, Jacques OUVRARD et Alain WICKER.

O.J N°7 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Besoin de formation des associations :** Le Président explique que des dispositifs existent (DLA, DDVA). Jean-Maurice SIMON indique que le CIA est labellisé MAIA ce qui lui permet de proposer un soutien aux associations. Enfin, il est indiqué que M. PAUPERT, membre de l'association AMCK, s'est proposé pour aider à la mise en place d'une journée de formation sur les finances. Le Président propose que les membres du CDT puissent affiner leur réflexion sur les besoins en formation et que le sujet soit débattu à la prochaine assemblée.
- ✓ **Bilan de la formation des élus du PETR :** Gilbert CASSIN et François MAURE reviennent sur le déroulement du voyage d'étude qui s'est déroulé du 24 au 26 Novembre et a réuni une vingtaine d'élus et techniciens du Grand Avallonnais. Ils expliquent qu'une première journée a permis d'appréhender la démarche SCOT sur le territoire de la Communauté de communes de Charlieu-Belmont (42) avant d'avoir une présentation de la démarche Opération Grand Site (OGS) de Saint Guilhem le Désert ainsi qu'une présentation de l'organisation en office de tourisme de pôle du territoire de la Vallée de l'Hérault (34). Ils précisent qu'outre le fait d'avoir acquis des informations sur ces différentes thématiques, ce voyage leur a permis de mesurer l'importance que peut jouer la société civile dans ces différentes démarches qui vont être menées en Avallonnais. Ils soulignent enfin le bien-fondé de ce type de formation qui crée du lien entre les élus et permet de découvrir in situ des initiatives qui pourraient être transposées sur notre territoire. Le Président indique que le dispositif de formation des élus sera reconduit par le PETR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.